

**COMMUNE DE MARQUETTE-LEZ-LILLE**  
CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Séance du 21 mars 2026

Délibération n° 2026/2/20

**Nomenclature : 5-2**

**OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Monsieur le Maire attire l'attention des membres du Conseil Municipal sur l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales en application duquel le Conseil Municipal détermine le nombre d'Adjoints au Maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, à savoir 9 Adjoints.

Il propose donc de fixer le nombre de postes d'Adjoints à ....

LE CONSEIL,